

Paris, le 17 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un puits de carbone installé sur le site du SIAAP à Colombes (92)

Le SIAAP est un acteur innovant, responsable et engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, la gestion des ressources naturelles et le développement des énergies renouvelables.

Le mardi 17 janvier 2017, le Syndicat a présenté sur son site de Colombes (92), un puits de carbone qui répond à deux objectifs : la purification de l'air et la production d'une énergie verte par la valorisation des rejets de CO₂. La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Président du SIAAP et Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, de Madame Nicole GOUETA, Maire de Colombes, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et Administratrice du SIAAP, et des membres du Conseil d'Administration du Syndicat.

Le Service public de l'assainissement francilien est un acteur engagé en faveur de la construction d'une Métropole durable. Dans son plan stratégique « **SIAAP 2030** », il a défini ses orientations d'avenir pour développer un assainissement au service d'une ville intelligente et durable. L'optimisation de la production énergétique tirée du traitement des eaux usées dessine en effet pour le SIAAP la perspective de devenir le premier producteur de bioénergies en Île-de-France. **Le puits de carbone s'inscrit pleinement dans cette démarche qui vise à faire émerger une économie circulaire robuste à partir d'énergies renouvelables issues de solutions alternatives.**

Le puits de carbone, une installation inédite en France

Le puits de carbone, installé en partenariat avec SUEZ, est un projet unique en France. Il est constitué d'une colonne remplie d'eau dans laquelle des micro-algues sont mises en culture. Grâce à la capacité de ces micro-algues à fixer le CO₂, **un puits de carbone d'1m³ d'eau permet de fixer une quantité de CO₂ équivalente à celle de 100 arbres, soit 1 tonne de CO₂ par an.**

L'innovation majeure de ce projet réside en la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de purification et de production :

- Le CO₂ présent dans l'air, car issu des fumées industrielles* ou des rejets toxiques des moteurs, est capté par la colonne ;
- Au sein de la colonne, et par effet de photosynthèse, les algues fixent le CO₂ dissous dans l'eau et vont ainsi croître et se multiplier ;
- L'air qui ressort de la colonne est épuré, les algues arrivées à terme sont prélevées puis méthanisées afin de produire une énergie verte, le biométhane.

Le transport de ces algues excédentaires peut être envisagé directement par le réseau d'égout, vers les stations d'épuration équipées de digesteurs. Un programme scientifique élaboré avec la Direction Développement et Prospective du SIAAP et SUEZ va permettre d'en évaluer précisément les performances, coûts et contraintes, au cours des 6 prochains mois d'expérimentation industrielle.

Une innovation francilienne pour une application industrielle et urbaine

Les acteurs du territoire sont aujourd'hui en mesure de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, en valorisant, en circuit fermé, les ressources issues de leur activité, dans une logique d'indépendance énergétique.

Si ce procédé a d'abord vocation à être utilisé sur les sites industriels rejetant du CO₂, il a également été conçu pour atténuer les effets du changement climatique dans les grandes métropoles. Le puits de carbone a par ailleurs été conçu esthétiquement pour se fondre dans le paysage urbain.

Qu'il soit implanté en zone industrielle ou urbaine, le puits de carbone est d'ores et déjà en mesure d'absorber de 1 à 10 000 tonnes de CO₂ et de participer concrètement à la transition énergétique. En s'engageant en faveur de cette innovation, le SIAAP s'inscrit résolument dans la dynamique de l'économie circulaire et la lutte contre les gaz à effet de serre.

*Dans ce cas précis, il s'agit des fumées du four d'incinération des boues de l'usine Seine centre.

Contact presse : patricia.gbeuly@siaap.fr
c.euzen@tilder.com

À propos du SIAAP

*Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le Service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 440 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.
Plus d'information sur www.siaap.fr*